

STATEMENT DISCOURS

MINISTER
FOR
EXTERNAL
RELATIONS.

MINISTRE
DES
RELATIONS
EXTÉRIEURES.



87/43

Allocution de
l'honorable Monique Landry,
ministre des Relations
extérieures, devant la
31e Assemblée plénière
de la Fédération mondiale
des Associations pour les
Nations Unies

OTTAWA

Le 17 août 1987

Au nom du gouvernement du Canada, je vous souhaite la bienvenue à Ottawa et vous adresse tous mes voeux de succès dans vos délibérations. Les organisations telles que les vôtres contribuent de façon inestimable à mieux faire comprendre au public ce que sont les Nations Unies et à renforcer son engagement vis-à-vis des objectifs de cette organisation. Cet engagement renforce à son tour la volonté politique des gouvernements de jouer un rôle constructif en tant que membres des Nations Unies. J'espère que votre rencontre à Ottawa sera fructueuse et agréable pour chacun d'entre vous.

Nous sommes fiers que l'Association canadienne pour les Nations Unies ait été un membre fondateur de la Fédération mondiale et qu'elle ait, cette année, l'honneur d'accueillir l'Assemblée plénière. Ses activités de promotion auprès du public canadien et son appui discret mais constant des objectifs des Nations Unies auprès du gouvernement canadien en ont fait un des interlocuteurs les plus valables dans de nombreux domaines d'élaboration des politiques au niveau multilatéral. Nous félicitons l'Association canadienne de ses succès à cet égard.

Vous avez décidé d'axer cette rencontre sur les trois sujets de la paix, du développement et des droits de la personne. Chacun de ces sujets complexes est fondé sur les principes élémentaires d'humanité et de justice auxquels le Canada est sans aucun doute

engagé. Ces trois sujets sont regroupés sous le thème général du "Système des Nations Unies à l'oeuvre". Je me pencherai très brièvement sur chacun de ces sujets pour revenir ensuite au thème général.

Le premier sujet est celui de la paix. Les participants à cette assemblée connaissent l'engagement du Canada envers la paix et la sécurité internationales. En 1956, le ministre canadien des Affaires étrangères, M. Lester Pearson, qui fut ensuite Premier ministre, a été l'une des figures clés dans la création de la première force de maintien de la paix des Nations Unies, chargée de séparer les belligérants à la fin de la guerre de Suez. Nous avons depuis participé à presque toutes les opérations de maintien de la paix et nous prenons actuellement une part active à quatre de ces opérations au Moyen-Orient et à Chypre. Le Canada poursuit en outre de façon énergique les mesures de contrôle des armements au sein des diverses tribunes internationales auxquelles il siège. Nous nous sommes montrés vivement intéressés aux négociations auxquelles nous ne participons pas directement. Nous croyons que, pour réussir, les propositions de contrôle des armements doivent être pratiques et répondre aux préoccupations des deux parties en matière de sécurité. Nous nous sommes attachés en particulier à faire progresser les techniques de vérification, comme mesure essentielle de renforcement de la confiance.

On reproche à l'occasion aux Nations Unies de ne pas pouvoir parvenir au désarmement ou mettre fin à certains conflits régionaux tels que la guerre entre l'Iran et l'Iraq. Mais ces attentes sont exagérées. Arriver à la paix et au respect de la règle de droit internationale ne sont pas un objectif facile à atteindre. Or, les Nations Unies et ses nombreuses tribunes offrent un milieu dans lequel les tenants d'idéologies opposées peuvent se parler, même de façon détournée, et, ce faisant, contribuer à la réduction des tensions. Dans le domaine de la paix et de la sécurité, les réalisations onusiennes ne sont pas moins réelles car elles doivent être jaugées par rapport au pire; en effet, il n'y a pas eu de guerre mondiale depuis 42 ans et des pressions constantes ont été exercées pour contenir et écourter les conflits régionaux partout où ils surgissent.

Le second sujet est celui du développement. Je n'ai guère besoin d'exposer devant cette assemblée notre engagement à l'égard du développement international. Je dirai seulement qu'il se manifeste par d'importantes contributions en espèces, en ressources humaines et en aide alimentaire aux programmes de développement des Nations Unies. La valeur de ces programmes est essentiellement admise et les efforts que l'ONU déploie pour le développement ont été largement reconnus. Toutefois, le seul grave reproche qu'on pourrait lui faire est le double emploi que l'on continue de constater au sein du système, mais il s'agit là d'un problème de gestion dont je parlerai plus en détail tout à l'heure.

Le troisième sujet est celui des droits de la personne. Le souci des droits de la personne reste la pierre angulaire de la politique étrangère du Canada. L'an dernier, un comité parlementaire mixte spécial sur les relations extérieures du Canada indiquait que la promotion des droits de la personne est l'expression vitale et naturelle, non seulement des valeurs canadiennes, mais aussi des valeurs universelles auxquelles, à l'instar des individus, tous les gouvernements adhèrent. Dans ce domaine, les réalisations des Nations Unies sont inégales. Des rapporteurs spéciaux ont été nommés dans quelques affaires importantes ou célèbres. Les processus d'enquête et de conciliation de l'Organisation ont été renforcés. Mais de nombreuses violations des droits de la personne ont été passées sous silence. Les efforts déployés pour s'y attaquer ont échoué sur le double écueil de la politique à deux poids, deux mesures, et de la souveraineté nationale. Le Canada voudrait voir de plus grands progrès réalisés dans ce domaine et fera tout ce qu'il peut à cette fin.

Je parlerai maintenant du thème général de nos discussions: Le système des Nations Unies à l'oeuvre. Les dures critiques dont a fait l'objet l'ONU ces dernières années, tant au sein de l'Assemblée générale qu'au sein des institutions spécialisées, ont entraîné ce que le secrétaire général a qualifié de crise du multilatéralisme. Ces critiques laissaient entendre que le système des Nations Unies ne fonctionnait pas. Heureusement, la plupart des États membres croient que l'organisation

des Nations Unies peut être efficace et, par conséquent, reste essentielle même si elle a grand besoin d'autocritique et de renouvellement.

Ce renouvellement peut être envisagé à trois niveaux: au niveau superficiel de la gestion de la crise et d'un redressement immédiat; au niveau plus profond d'identification du problème et de la recherche de solutions permanentes et au niveau de la prévision de nos besoins futurs pour une gestion mondiale et la transformation en conséquence de l'organisation.

En septembre dernier, lors de l'ouverture de l'Assemblée générale, le Canada faisait remarquer cette contradiction: les Nations Unies devenaient de plus en plus nécessaires et de moins en moins efficaces. Elles affrontaient une grave crise financière et étaient assaillies d'une myriade de problèmes économiques, sociaux et politiques qu'elles semblaient avoir peu de chance de résoudre. L'urgence de la crise financière a amené le Canada ainsi que de nombreux autres pays à concentrer tout d'abord leurs efforts à réduire les dépenses et à éviter la faillite. Nous avons en outre été très actifs dans la recherche d'un consensus pour un ensemble de réformes.

Est-ce que la situation a changée? Onze mois après les Nations Unies font toujours face à de graves difficultés financières et sont encore assaillies de problèmes qu'elles ont du mal à régler. Mais des changements, il y en a eu.

Donnant suite aux travaux du Groupe d'experts "Vraalsen", composé de dix-huit membres, qui avait été mis sur pied à la 40^e Assemblée générale et avait rendu compte de ses travaux l'été dernier, et sous la sage direction du président de la 41^e Assemblée générale, Son Excellence M. H.R. Choudhury, ministre des Affaires étrangères du Bangladesh, l'Assemblée générale a lentement progressé dans la voie d'un accord de consensus sur une réforme administrative et budgétaire. Il ne s'agissait pas simplement de modalités de réforme, mais d'une nouvelle étape vers la coopération multilatérale, puisqu'il était admis qu'une réforme était vraiment nécessaire. Cet accord a donc été le

fruit d'une volonté politique considérable de la part des nombreux pays qui se montraient hésitant et craignaient les effets que pouvaient avoir les changements proposés sur les programmes les plus importants à leurs yeux.

D'autres grands efforts en vue d'une réforme structurelle au sein de la famille élargie des Nations Unies ont été entrepris récemment dans le cadre de l'ECOSOC. Le Canada espère que cet examen approfondi de la structure onusienne permettra de renforcer le système dans son ensemble.

Le Canada a mené l'an dernier les efforts de réforme, en partie parce qu'il estime que nous avons nettement besoin d'un système multilatéral fort et qui fonctionne, et en partie parce qu'il désire réellement voir les Nations Unies remplir leur mandat sur les plans politique, économique et social.

Bien que ce que l'on a appelé la crise du multilatéralisme ne soit pas encore réglée, nous avons vu en oeuvre la volonté politique nécessaire pour la surmonter. Seuls les plus pessimistes peuvent aujourd'hui prétendre que les Nations Unies et leurs membres sont incapables de réagir aux critiques et de relever le défi que présente une crise.

L'accent est désormais placé sur la mise en oeuvre des réformes. J'espère, M. Choudhury, que vous aurez à coeur de souligner l'importance de mettre en oeuvre les réformes lorsque vous passerez la présidence à votre successeur, le mois prochain.

Dans l'espoir d'accentuer encore davantage l'élan, si nécessaire, de la réforme, le Canada a récemment remis aux Nations Unies et à ses institutions spécialisées une série complexe et détaillée de propositions administratives et budgétaires. L'ensemble de ces propositions constitue un modèle de système administratif qui, s'il était adopté, permettrait aux institutions onusiennes de fonctionner de façon à la fois plus efficiente et plus efficace. Une détermination plus rationnelle des priorités et une plus grande transparence budgétaire permettraient de mieux contrôler l'exécution des programmes et de maximiser

le rendement des ressources. Nous espérons que les discussions détaillées de ces propositions, qui auront lieu cet automne avec les représentants des Nations Unies et ceux des pays membres, aboutiront à la formulation de plans de mise en oeuvre adaptés aux diverses institutions.

Mais il y a un niveau d'analyse que peu d'entre nous avons encore envisagé, particulièrement dans les salles austères des Nations Unies elles-mêmes. Peut-être que la majorité d'entre nous sommes trop hésitant à assumer le rôle de futurologue. Mais les changements sont si rapides dans cette deuxième moitié du 20^e siècle que l'avenir sera à nos portes plus tôt que nous ne l'imaginons. Qui est plus compétent qu'un organe non gouvernemental voué aux principes des Nations Unies pour s'interroger sur la prochaine génération des organisations multilatérales et la planifier?

Le philosophe canadien Marshall McLuhan a cherché à illustrer l'interdépendance des peuples et la réduction apparente des distances dans notre monde moderne technologique en parlant de village global. Depuis que la population mondiale a passé cet été le cap des cinq milliards, il conviendrait mieux de parler de ville globale, mais cela ne change rien à la question. Nous vivons de plus en plus rapprochés les uns des autres, respirant le même air et partageant les mêmes ressources naturelles qui diminuent. En tant que ministre et député, je remarque sans cesse qu'il est de plus en plus difficile d'adopter quelque politique sociale ou économique que ce soit qui s'applique en deça de nos frontières, sans que celle-ci touche d'une façon ou d'une autre les intérêts d'un ou de plusieurs pays.

Il ne s'agit plus aujourd'hui de savoir s'il doit y avoir ou non une gestion plus globale de notre monde. La question est de savoir comment celle-ci se réalisera. Les Nations Unies sont nées du cataclysme de la guerre mondiale et ont été conçues pour servir un système international fondé sur des états-nations souverains. Mais notre monde évolue rapidement et le concept d'état-nation pourrait en soi ne plus suffire pour canaliser les énergies et répondre aux aspirations de nos cinq milliards d'hommes.

Les gouvernements et les secrétariats internationaux sont si préoccupés de la crise, mieux, des nombreuses crises actuelles, qu'ils ont rarement le temps ou la patience d'axer leur analyse sur l'avenir. De plus, l'idée que les peuples de la terre pourraient fonder leurs relations sans s'en rapporter à leurs États-nations, ou encore l'idée de transformer les Nations Unies de sorte qu'elles fonctionnent sur une toute autre base que le principe d'une nation, un vote, semble impossible à la génération actuelle. Mais n'oublions pas que la décolonisation, au cours des années 50 et 60, a provoqué un renversement soudain de la croyance bien ancrée et générale selon laquelle il faudrait des générations avant d'arriver à de tels changements.

Nous avons vu l'an dernier que les Nations Unies sont capables d'adopter certaines mesures essentielles pour se réformer elles-mêmes sur les plans administratif et budgétaire. Sont-elles capables, et nous, ses membres, de transformer l'organisation afin qu'elle serve mieux les besoins de la ville globale du siècle prochain? Je ne crois pas un seul instant que notre système actuel est, à l'instar de son prédécesseur, la société des nations, voué à devenir progressivement désuète. Mais il y a certainement possibilité et nécessité de changement. Il devrait appartenir aux sociétés nationales, telles que celles qui composent la présente Fédération mondiale, d'examiner ces questions et de proposer de nouveaux moyens d'améliorer l'organisation au maintien de laquelle nous consacrons nos efforts et de laquelle dépend le bien-être futur de l'humanité.